Intégration du CSM dans la DR Grand Est

Actée pour 2022

Lors du CTR du 20 juillet 2021, l'arrêté d'organisation interne de l'Insee prévoyant la sortie du Centre Statistique de Metz de la DG et son rattachement à la Direction régionale Grand Est au 1er juillet 2022 a été présenté , à nouveau, pour avis aux membres du CTR.
La CFDT doute que la nouvelle structure permette de résoudre les difficultés actuelles et craint que les agents n'en ressortent perdants. Elle rappelle que la Direction est seule responsable pour assurer une organisation fonctionnelle respectueuse des conditions de travail des agents.

Déclaration liminaire des élus CFDT et CFTC au CTR du 20 juillet 2021

Monsieur le Président du CTR,
Mesdames, Messieurs les membres du CTR,

Les élus du CTR sont réunis ce mardi 20 juillet 2021 suite au vote unanime CONTRE l'arrêté d'organisation interne de l'Insee prévoyant la sortie du CSM de la DG et son rattachement à la Direction régionale Grand Est au 1er juillet 2022. Pour ce CTR, vous nous présentez le même projet.

La CFDT et CFTC rappellent que les agents du CSM et de la DR Grand Est ayant répondu à notre enquête sur le projet d'intégration du CSM au sein de la DR Grand Est y sont majoritairement défavorables à 67 %. Pour 64 % des répondants, le projet arrive au mauvais moment, ils n'y voient à ce jour pas de réel intérêt, sauf celui de faciliter l'organisation de la Direction. 39 % craignent un impact négatif sur les promotions et 16 % un impact négatif sur leur visibilité au niveau national. Le contexte étant déjà anxiogène (covid, déménagement, évolution des travaux, projet Edifice…), y rajouter le projet d'intégration dès cette année risque juste d'accentuer les inquiétudes des agents.

L'enquête menée auprès des agents du CSM et de la DR Grand Est a recueilli les réponses de moins de la moitié des agents concernés au premier chef. Les 67 commentaires déposés expriment leur forte inquiétude, leur résignation, leur questionnement sur l'avenir, leur refus ou leur avis favorable.
Les agents sont inquiets et une partie d'entre eux craint non seulement pour la pérennité de leur site, mais également de leurs missions.
Les données sur la mobilité entre les sites de la DR Grand Est et le CSM ne sont pas plus rassurantes puisqu'on compte 20 départs de Metz pour seulement 6 arrivées.
Nous tenons à vous alerter sur le déroulement de la campagne de mobilité du CSM. Au 1er septembre, on compte près d'une vingtaine de postes non pourvus dans la campagne interne. Encore une fois, aucun poste n'a été ouvert sur le CSM à la campagne de mobilité géographique. Ces postes non pourvus viennent alimenter les craintes de fermeture du CSM.

Pour la CFDT et la CFTC, il aurait donc été préférable de reporter le vote de l'arrêté intégrant le CSM dans la DR Grand Est à début 2022 après les retours du CDPTT de novembre. Cela aurait permis aux agents d'avoir une meilleure visibilité sur l'avenir et de s'assurer qu'il n'y ait pas de baisse d'effectifs ou de transferts d'activité en perspective qui se ferait au détriment des sites du Grand-est ou du CSM.

La CFDT et la CFTC rappellent que le Directeur régional a un rôle majeur à jouer afin de garantir une organisation permettant de bonnes conditions de travail (information, participation, dialogue, transparence). Les agents attendent de sa part la défense de leurs missions et un traitement équitable des agents entre les différents sites. Avec 4 sites, il aura donc fort à faire !

Montrouge, le 20 juillet 2021

Une évolution nécessaire

La Direction rappelle que la création du Centre Statistique de Metz lui a été imposée par le gouvernement. Le choix du rattachement du CSM au Secrétariat Général en 2011 s'est fait logiquement dans la mesure où seul le CSRH existait avec la CPAR.
Depuis plusieurs années, y a été adjoint le CSSL et le CEI. Ainsi la position du CSM dans l'organigramme n'est plus pertinent avec ses activités et sa localisation régionale.

La CFDT rappelle que dès la création du CSM, la Direction avait prévu son rattachement à la Direction régionale de Nancy dès que celui-ci serait monté en effectif.
Les années ont passé et la réforme territoriale est venue repousser ce rattachement. Il est donc normal que les agents ne comprennent pas l'intérêt de ces changements 10 ans après la création du CSM.

La Direction a pris le temps d'installer le projet. Il est plus pertinent en 2021 qu'en 2012 ou 2013 du fait de l'arrivée de missions non nationales. La Direction a compris que les agents ne sont pas convaincus. Elle veut que les agents aient dès à présent une visibilité sur la structure dans laquelle ils vont voter, ce qui explique la tenue du vote malgré une opposition claire des syndicats. Elle estime avoir largement communiqué sur les avantages de la fusion.

Dialogue social à améliorer

La CFDT estime que le fonctionnement du dialogue social n'est pas optimal en l'état actuel. Au CTSCR (CT de la DG et du CSM)), les sujets du CSM sont tout juste survolés en fin de réunion, tandis qu'au CTSS (CT du CSM), aucune décision n'est prise.
Un dialogue local devra être maintenu au CSM comme il l'est dans les 3 sites du Grand Est.

La Direction indique ce n'est pas au CTSS de se prononcer sur ce sujet.
Le Directeur est allé voir toutes les équipes pour répondre aux questions des agents. Il a sécurisé la CPAR sur ses missions.

Gouvernance à formaliser

La Direction rappelle que la position actuelle du CSM entraîne des inconvénients, car le Directeur du CSM ne fait pas partie des circuits d'information des Directeurs régionaux. Cela implique de retransmettre l'information sans en oublier.

La CFDT reconnaît que les circuits d'information sont déficients dans l'organisation actuelle du CSM, en particulier pour la Direction.
Elle n'est, cependant, pas convaincue que la nouvelle organisation soit meilleure pour les agents dans une structure si importante.

Le Directeur régional aura une charge de pilotage énorme afin de ne léser aucune structure et de traiter équitablement tous les agents.

Pour rendre l'organisation future plus fonctionnelle, il serait nécessaire d'avoir un poste d'encadrement supérieur au CSM dédié uniquement au pilotage.

La Direction confirme que le Directeur devra trouver un positionnement particulier pour prendre en charge une entité de taille exceptionnelle.

Promotions à augmenter

À la demande des élus, la Direction a transmis le nombre de promus dans les établissements du Grand Est et du CSM depuis 2017. Ce document
sera une base de comparaison pour un suivi longitudinal des promotions.
Depuis 2017, on compte 12 promotions à Reims, 14 à Nancy, 15 à Strasbourg (c&d 41 pour le Grand Est)et 48 au CSM.

La CFDT alerte sur l'enjeu de l'évolution de carrière des agents. Beaucoup d'agents promouvables ne s'inscrivent pas aux concours ou aux promotions au choix dans la mesure où les sites de l'Est sont très loin des écoles (ENSAI et CEFIL).

La Direction entend la problématique des promotions. Elle souligne qu'il est le même sur Lille. Elle est d'ailleurs en train d'instruire le dossier dans un cadre plus général.

Mobilités à examiner

À la demande de la CFDT, la Direction confirme qu'il n'y aura pas de modifications pour les mobilités géographiques. S'il y en a, ce sera pour toutes les Directions régionales. Elle souligne que la gouvernance à 4 sites facilitera la gestion des mobilités et promotions.

La Direction n'apporte pas de réponse sur le déroulement de la campagne de mobilité 2021.

MOTION CFDT CFTC

Les élus du CTR demandent que toutes les missions du Centre Statistique de Metz et des différents sites de la DR Grand-Est soient maintenues quel que soit le contexte.

Votes :

9 POUR (3 CFDT CFTC +5 CGT-SUD + 1 CFE-CGC)

1 ABSTENTION (FO)

La Direction confirme qu'aucune mission ne serait supprimée dans le cadre du projet d'intégration, mais qu'elle ne pouvait se prononcer pour l'avenir.

Vote sur l'arrêté d'organisation

2 ABSTENTION (1 CFDT-CFTC + 1 CFE-CGC)

7 CONTRE (1 CFDT-CFDT + 5 CGT SUD+ 1 FO)

Ne Participe Pas au Vote 1 CFDT

La CFDT rappelle que le projet n'intervient pas au bon moment, il aurait été souhaitable d'attendre début 2022 pour l'engager et surtout d'avoir levé les doutes des agents.

La CFDT choisit par ces votes de refléter les positions diversifiées des agents, sans avis, peu favorables et défavorables.

La CFDT rappelle que le CTR n'est que consultatif et en cas de re convocation, la Direction est seule responsable de la mise en œuvre du projet qu'elle a choisi de représenter.

La Direction indique que la période juillet 2021 – juillet 2022 sera une période de préfiguration avec un mécanisme de tuilage.

Vos représentants CFDT

Nathalie BAILLY, secrétaire générale
tel 0626846514
Antony BARILLE, secrétaire général adjoint
Prisca BLANCARD
Stéphane DUPIN